

# **Rapport d'activité de la Commission Technique Nationale Année 2008**

## **Bilan et perspectives**

**Par Jean-Louis BLANCHARD, Président de la CTN**

Ce compte rendu d'activités est articulé en 3 parties.

La première partie présente de façon quantitative le volume des formations et des certifications réalisées en 2007, ainsi que les actions organisées par la Commission Technique Nationale en 2008.

Dans la deuxième partie sont examinés point par point les états d'avancement ou de réalisation effectués dans les domaines qui relèvent de la compétence de la CTN.

Enfin, dans la troisième partie, nous présentons le calendrier prévisionnel 2009 mis en place par la CTN.

### **REMERCIEMENTS :**

- Les Présidents de CTR, dont le travail et le soutien ont permis la bonne marche de la CTN
- Le bureau de la CTN : Jean-Luc Besqueut, Yvon Fauvel, René Cavallo et Denis Raçon
- Le Délégué du Collège des Instructeurs Nationaux : Daniel Huron, ainsi que tous les instructeurs, moniteurs et encadrants
- Les divers coordonnateurs des groupes de travail au sein de la CTN
- Les Cadres Techniques Régionaux du Ministère des Sports
- J-M Broner, J-P Montagnon et le personnel du Siège National

## Première partie : bilan quantitatif

L'année 2008 a été marquée par la création de nouvelles certifications, dont ANTEOR, et par la création de cartes de certifications visant des produits qui ne faisaient pas l'objet de l'émission de cartes, dont la qualification de plongeur niveau 5, la compétence RIFAP, la qualification de TIV (technicien en inspection visuelle). Bien évidemment ces nouvelles cartes impactent le résultat global général, largement croissant par rapport à celui de l'exercice 2007. C'est ainsi que nous sommes passé de 50294 cartes à 52681 cartes.

Lorsqu'on sait quelle masse financière représentent ces certifications, on ne peut qu'être satisfait des recettes générées par l'environnement technique dans l'ensemble des recettes de la FFESSM.

La plupart de ces certifications sont bivalentes (c'est-à-dire FFESSM + CMAS) avec toutefois des certifications purement FFESSM, dont : pack découvert, plongeur niveau 5, brevets plongée jeunes (bronze, argent, or), RIFAP, ANTEOR, TIV.

Malgré les impressions parfois alarmistes dues à la conjoncture actuelle, on notera la bonne tenue, voire la constance, des brevets de plongeurs air.

La même remarque s'applique aux diplômés d'enseignants.

Comme chaque année, le secteur le plus en pointe est celui des qualifications Nitrox, dont la croissance est stupéfiante.

La plongée Trimix en circuit ouvert confirme son intérêt parmi nos plongeurs avec, de façon prévisible, un succès marqué pour le Trimix élémentaire.

Bien qu'encore marginal malgré l'appui inconditionnel de la CTN, le secteur des recycleurs (semi-fermés ou bien fermés) réalise des scores tout à fait intéressants. Nous prenons le pari que cette pratique va enregistrer des résultats croissant au fil des années qui viennent.

Une heureuse surprise vient des résultats du pack-découverte, mal compris et sous estimé en 2007, alors qu'il s'agit d'un produit exemplaire utilisable tout aussi bien par les associations que par les SCA.

Enfin, la part du roi revient à nos jeunes plongeurs qui confirment, par l'obtention des nouvelles cartes bronze, argent, or, leur présence et leur intérêt pour le scaphandre.

### Certifications de plongeurs air:

	Total Hommes	Total Femmes	<b>TOTAL 2008</b>	2007	2006	2005	2004
Niveau 1	<b>16088</b>	<b>9302</b>	<b>25390</b>	25897	26364	26544	26333
Niveau 2	<b>6413</b>	<b>2643</b>	<b>9056</b>	9467	9881	9862	9945
Niveau 3	<b>3073</b>	<b>991</b>	<b>4064</b>	3966	4005	4044	3963
Niveau 4	<b>819</b>	<b>154</b>	<b>973</b>	988	1008	1143	1190

Parmi ces certifications, voici celles qui ont été obtenues par passerelle (FFESSM / PADI) ou passerelle FFESSM / SSI ou formations FFESSM /Nouvelles Frontières :

### PASSERELLE FFESSM / PADI

	Total hommes	Total femmes	<b>TOTAL 2008</b>	2007	2006
Niveau 1 - passerelle	<b>89</b>	<b>57</b>	<b>146</b>	131	103
Niveau 2 - passerelle	<b>76</b>	<b>26</b>	<b>102</b>	102	70
Niveau 3 - passerelle	<b>36</b>	<b>15</b>	<b>51</b>	34	34

### PASSERELLE FFESSM / SSI :

	Total hommes	Total femmes	<b>TOTAL 2008</b>	2007	2006
Niveau 1 - passerelle	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	4	5
Niveau 2 - passerelle	<b>8</b>	<b>2</b>	<b>10</b>	7	10
Niveau 3 - passerelle	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	4	3

**FORMATIONS FFESSM / NOUVELLES FRONTIERES :**

	Total hommes	Total femmes	<b>TOTAL 2008</b>
Niveau 1	<b>16</b>	<b>6</b>	<b>22</b>
Niveau 2	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>5</b>
Niveau 3	<b>7</b>	<b>0</b>	<b>7</b>

**Certifications d'enseignants :**

	Total Hommes	Total Femmes	<b>TOTAL 2008</b>	2007	2006	2005	2004
Initiateur club	<b>867</b>	<b>302</b>	<b>1169</b>	1087	1148	1115	1046
Niv 4 + Initiat	<b>810</b>	<b>188</b>	<b>998</b>	939	1002	1086	1078

	Total Hommes	Total Femmes	<b>TOTAL 2008</b>	2007	2006	2005	2004
MF1	<b>428</b>	<b>79</b>	<b>507</b>	586	581	624	503
MF2	<b>47</b>	<b>5</b>	<b>52</b>	62	73	55	70
B.E.E.S 1	<b>39</b>	<b>7</b>	<b>46</b>	41	65	78	56
B.E.E.S 2	<b>13</b>	<b>1</b>	<b>14</b>	10	13	14	14
B.E.E.S.3	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	0	0	1	2

	Total Hommes	Total Femmes	<b>TOTAL 2008</b>	2007
Moniteur associé Cmas 2*	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	1
Moniteur associé Cmas 3*	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	4
Moniteur associé Fsgt 1°	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	2
Moniteur associé Fsgt 2°	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	2

**Qualifications Nitrox:**

	Total Hommes	Total Femmes	<b>TOTAL 2008</b>	2007	2006	2005	2004
Plongeur nitrox	<b>3232</b>	<b>1251</b>	<b>4483</b>	3991	3779	2339	977
nitrox confirmé	<b>1239</b>	<b>287</b>	<b>1526</b>	1468	1633	1250	559
moniteur nitrox	<b>510</b>	<b>67</b>	<b>577</b>	638	795	747	418

**Qualifications Trimix :**

	Total Hommes	Total Femmes	<b>TOTAL 2008</b>	2007	2006	2005	2004
Trim. élémentaire	<b>191</b>	<b>15</b>	<b>206</b>	194	185	216	
Plongeur Trimix	<b>28</b>	<b>3</b>	<b>31</b>	47	25	38	46
Moniteur Trimix	<b>53</b>	<b>1</b>	<b>54</b>	86	61	68	148

**Qualifications recycleur semi-fermé :**

	Total Hommes	Total Femmes	<b>TOTAL 2008</b>	2007	2006	2005
Plongeur recycleur	<b>41</b>	<b>6</b>	<b>47</b>	51	52	15
Moniteur recycleur	<b>49</b>	<b>4</b>	<b>53</b>	79	103	127

### Qualifications recycleur fermé (Ambiant Pressure Diving):

	Total Hommes	Total Femmes	TOTAL 2008	2007
Plongeur inspiration vision air	64	3	67	26
Plongeur inspiration vision trimix élémentaire	10	0	10	2
Plongeur inspiration vision trimix	11	1	12	13
Moniteur inspiration vision air	4	1	5	16
Moniteur inspiration vision trimix	2	0	2	12

### Pack-découverte :

Total Hommes	Total Femmes	TOTAL 2008	2007	2006
491	380	871	580	456

### Plongée jeunes :

	Total garçons	Total filles	TOTAL 2008	2007
Plongeur bronze	339	226	565	19
Plongeur argent	159	105	264	7
Plongeur or	187	122	309	10

### Certifications matérialisées par des cartes à partir de 2008 :

Techniciens en inspection visuelle :

Total Hommes	Total Femmes	TOTAL 2008
170	18	188

Qualifications de plongeur niveau 5 :

Total Hommes	Total Femmes	TOTAL 2008
353	31	384

RIFAP et ANTEOR :

	Total hommes	Total femmes	TOTAL 2008
RIFAP	149	39	188
ANTEOR	497	63	560

**Le total général de certifications techniques réalisées par la FFESSM en 2008 est le suivant :**

Total Hommes	Total Femmes	TOTAL 2008
36386	16295	52681

Ainsi que le montre le tableau ci-après, les données montrent une augmentation du nombre de certifications réalisées en 2008 au titre de la Commission Technique, d'autant plus significatif qu'il faut le corrélérer au nombre total de licences Ffessm délivrées lors de l'exercice 2008 par rapport à ce qui s'est passé en 2007 :

Années	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Nbre de cartes délivrées	49800	49658	47460	46621	49322	51245	50294	52681

#### T.I.V :

- Stage national de formateurs de TIV à Niolon (13), du 28 au 30 mars 2008 inclus.

#### Collège des Instructeurs Nationaux :

- Réunion ordinaire le 12 avril 2008, Toulouse
- Séminaire national organisé à Avignon du 8 au 10 novembre 2008 : 60 Instructeurs participants.
- Réunion administrative le 11 novembre 2008, Avignon
- Recrutement de 5 Instructeurs Nationaux stagiaires à compter de 2009
- Fin de formation, puis nomination à compter de l'exercice 2009, de 4 nouveaux IN.

Stages et examens de formations de moniteurs deuxième degré : un total de 10 semaines a été consacré à cette action, à laquelle il faut ajouter la participation de la CTN aux stages et examens de BEES 2.

- 1 stage initial national à Trébeurden (1 semaine)
- 1 stage initial national à Niolon (1 semaine)
- 2 stages finaux et 2 examens à Niolon (4 semaines)
- 1 stage final et un examen à Hendaye (2 semaines)
- 1 stage final et un examen en Martinique (2 semaines)

Le total de semaines fournies par les Instructeurs Nationaux est de 157, afin de couvrir ces actions.

#### Réunions plénières de la Commission Technique Nationale :

- 4 réunions ont été organisées en 2008.

## **Deuxième partie : Bilan qualitatif**

#### 1°) organigramme 2008 de la CTN :

Président	Jean-Louis BLANCHARD
Vice-Président	Jean-Luc BESQUEUT
Suppléant	Yvon FAUVEL
Secrétariat	Denis RANCON
Gestion du budget	René CAVALLO

Site de la CTN	Jean-Pierre MONTAGNON
Rédact. CTN-info	Jean-Louis BLANCHARD
Délégué Collège des IN	Daniel HURON
Sujets d'examens nationaux	Claude DUBOC
Rapport annuel jurys MF2	Jean-Claude CAYOL
Référent secourisme	François PAUHLAC
Référent plongée trimix	Serge CESARANO
Référent plongée recycleurs CCR	Eric BAHUET

#### 2°) construction ou actualisation concernant les qualifications, brevets et niveaux de plongeurs ou d'enseignants de la FFESSM

##### *Niveau 1 à 5 :*

Pendant l'année 2008, les CTR et un groupe de travail ont proposé l'enrichissement suivant de notre manuel de formation technique :

- Définition ou reformulation des compétences d'autonomie des plongeurs N1, N2 et N3,
- Enrichissement de la compétence guide de palanquée du plongeur N4,
- Définition et enrichissement des compétences de directeur de plongée du plongeur N5.

Actuellement nous disposons de propositions d'ajout au manuel de formation technique :

- Compétence(s) d'autonomie
  - Plongeur N1
  - Plongeur N2
  - Plongeur N3 (applicable au N4 si passage de N2 à N4)
- Compétences de guide de palanquée du plongeur N4
- Compétences de directeur de plongée du plongeur N5

#### *Capacitaire niveau 4 :*

Recommandations concernant le nombre max de cycles de remontées au cours d'une séance, hors procédures de sécurité :

- 4 cycles maximum dans la zone des 20 mètres
- 3 cycles maximum dans la zone des 20 à 30 mètres
- 2 cycles maximum au delà de 30 mètres
- Pour les encadrants, 3 cycles maximum au-delà de 30 mètres et jusqu'à 40 mètres si plongée au nitrox.

Toutes ces limitations ne valent que dans des conditions de plongée usuelles. Elles peuvent être plus restrictives dans certaines conditions, par exemple :

- courant excessif
- faible visibilité
- eau froide
- méforme physique
- etc. ....

Précision : on appelle cycle une immersion jusqu'à la profondeur de travail suivie d'une remontée jusqu'à la zone de surface (espace proche), ce qui exclut les remontées partielles (départ fond, remontée jusqu'à mi-profondeur ainsi que les procédures de sécurité.)

#### *MF2 :*

- Nouvelle pondération des épreuves d'orientation dans l'examen MF2 ; mise en application immédiate :

Pour l'orientation, Coefficient 2 sur l'orientation sans instrument.  
Coefficient 1 sur l'orientation avec instrument.

(Anciens coefficients orientation : 3 et 2)

- Nouvelle durée de l'épreuve « Aspect théorique de l'activité » dans l'examen MF2 :

1h30 à la place de 1h00.

- Suppression de l'épreuve à 40 mètres au MF2.

#### *Trimix :*

Remise en cause de la logique : moniteur air + qualification plongeur Trimix = moniteur Trimix, en vue de crédibiliser davantage notre produit « moniteur trimix »

Désormais, tout moniteur air+qualif plongeur Trimix qui souhaite devenir moniteur Trimix, participe à l'animation d'une formation Trimix, sous tutorat d'un moniteur Trimix.

Les tableaux de compétences sont légèrement modifiés dans le manuel de formation technique.

#### *TIV :*

Concernant les procédures pour les blocs alu, les documents suivants ont été rédigés :

- Critères de refus et d'acceptation des blocs.
- Fiche de visite nouvelle version.
- Soins aux bouteilles de plongée alu.
- Procédures d'entretien et de soins aux bouteilles composites.

#### 3°) Collège des Instructeurs fédéraux Nationaux :

- **Recrutement de 5 instructeurs nationaux stagiaires pour l'exercice 2009, suite à l'estimation et à la comparaison argumentée des besoins régionaux.**
- Roger CASTEL, Comité Aquitaine Poitou
- Christian JOLIVET, Comité Centre
- Jean Michel MADEUF, Comité Rhône Alpes Bourgogne Auvergne
- Joëlle RABOUTOU, Comité Pyrénées Méditerranée

➤ Pascal YAN, Comité Bretagne Pays de Loire

• **Nominations à compter de début 2009 :**

- Laurence BACHMANN Comité REUNION, numéro 165
- Jean Marc CHAREL Comité REUNION, numéro 166
- François PAULHAC Comité ILE de FRANCE PICARDIE, numéro 167
- Jean Pierre VIGNOCCHI Comité CORSE, numéro 168

4°) Systèmes de certification en France et hors France

- Amélioration du tableau des passerelles, équivalences ou autres (par exemple : Sécurité Civile vers Ffessm).
- Amélioration du canevas d'intégration des moniteurs Cmas ou Fsgt.
- Un moniteur associé FFESSM + qualif nitrox devient moniteur nitrox Ffessm. Idem pour trimix. Idem pour recycleurs semi-fermés.
- Les moniteurs associés E3 peuvent devenir tuteurs d'initiateur.
- L'usage du recycleur par les moniteurs en conditions de certification technique en circuit ouvert est proscrite. Cependant :
  - En toute situation de formation, l'usage du recycleur par les moniteurs est autorisée sous réserve que:
    - La sécurité de l'ensemble de la palanquée ne soit pas mise en cause pendant la réalisation globale de l'exercice
    - Ni l'objectif pédagogique de l'exercice, ni les moyens mis en œuvre pour le réaliser, ne soient remis en cause par cet usage.
    - Le moniteur et le directeur de plongée soient titulaires des diplômes afférents.

5°) La plongée enfants et adolescents

- Travaux visant à discuter sur le développement de produits fédéraux permettant de créer un lien fort entre le monde de l'enfant et celui de l'adulte s'adressant aux adolescents, et prenant en compte leur problématique. L'adolescent n'est pas un enfant en plus grand, et pas non plus un adulte en miniature. Il redécouvre son corps. Il conteste le monde de l'adulte. Cependant sa capacité d'apprentissage est à son maximum si on sait lui faire partager les centres d'intérêts.

6°) secourisme

- Déploiement de la compétence ANTEOR élaborée lors du séminaire national de novembre 2007 et validée lors du CDN du 03/02/2008.
- Mise en application au niveau régional et départemental effective à partir du 2ème semestre 2008.
- Edition du référentiel ANTEOR. Révision du référentiel RIFAP et mise en place d'une carte RIFAP
- Possibilité pour tous les moniteurs animant le RIFAP d'obtenir par équivalence ANTEOR.
- Publication de l'arrêté du 4 novembre 2008 : extension de l'agrément FFESSM pour les formations de premiers secours. La FFESSM est aujourd'hui agréée pour organiser des formations PSC1, PAE3, BNMP5 et les formations continues associées.

7°) publications réalisées en 2008

- Une actualisation de l'ex Manuel du Moniteur (désigné désormais par « manuel de formation technique»), capitalisant toutes les modifications, est réalisée en continu, avec intégration des produits nouveaux.
- Information visant à prévenir l'utilisation des substances et produits dopants : création d'un document pour sensibiliser le pratiquant et l'encadrant sur l'utilisation des substances et produits dopants, dans le cadre du code du sport. Ce document sera consultable dans le manuel de formation technique de la CTN, un bandeau renvoyant les pratiquants à sa lecture sera incrusté dans chaque contenu de formation.
- La famille carnet de plongée / passeport / livret pédagogique / fascicule RIFAP / passeport plongée enfants/ livret pédagogique initiateur, a été rééditée en fonction de l'état des stocks, et est déclinée suivant la même ligne (look, format,...).
- Le rapport annuel 2008 des jurys de MF2 a été mis en ligne début 2009 sur le site de la CTN.

8°) communication

- Rédaction et suivi de CTN-INFO, vitrine de la CTN au sein de la revue fédérale Subaqua.
- Gestion des courriers (réponse rapide et documentée aux lettres ou aux E-mail à caractère technique).
- Déplacement du Président dans les Régions à l'occasion de colloques, séminaires de moniteurs ou instructeurs
- Le Président ou son Bureau ont participé à toutes les manifestations nationales, plus tous les jurys d'examen MF2 en métropole et outre mer (quatre sessions en 2008).
- Site dédié à la technique, en lien avec le site général FFESSM.
- L'essentiel des articles à caractère technique, ainsi que les PV de CTN, ont été publiés sur le site dédié à la Technique.

#### 9) divers

- Création d'un groupe de réflexion sur le thème : « RSE, accidentologie et analyse de risque », composé de E.BERGMANN, CMPN / CTN (coordonnateur), M. DRAPEAU, CMPN (rapporteur), J.M. PONTIER, Marine Nationale (expert), Y. GAERTNER, CTN, IN Ffessm, Instructeur Sécurité Civile (expert), B. GRANDJEAN, Président de la CMPN (membre de droit), J.L BLANCHARD, Président de la CTN (membre de droit).

## **Troisième partie : présentation du calendrier prévisionnel 2009**

### STAGE INITIAUX NATIONAUX MF2:

- Stage initial national MF2 à Niolon du dimanche 05 avril 2009 au vendredi 10 avril 2009 inclus.
- Stage initial national MF2 à Hendaye du 02 novembre 2009 au 07 novembre 2009 inclus.

### STAGES FINAUX MF2 ET EXAMENS MF2 :

- Stage final MF2 à Niolon du dimanche 10 mai 2009 au samedi 16 mai 2009 inclus.
- Examen MF2 à Niolon du dimanche 17 mai 2009 au vendredi 22 mai 2009 inclus.
- Stage final MF2 à Trébeurden du dimanche 26 juillet 2009 au samedi 01 août 2009 inclus.
- Examen MF2 à Trébeurden du dimanche 02 août 2009 au samedi 08 août 2009 inclus.
- Stage final MF2 à Niolon du dimanche 13 septembre 2009 au samedi 19 septembre 2009 inclus.
- Examen MF2 à Niolon du dimanche 20 septembre 2009 au vendredi 25 septembre 2009 inclus.

### MF2 OUTRE-MER :

- Polynésie : 17 octobre 2009 au 31 octobre 2009 inclus.
- Guadeloupe : 7 novembre 2009 au 22 novembre 2009 inclus

### STAGE NATIONAL FORMATEURS DE TIV :

- Stage 1 du 27 mars au 29 mars à Niolon (13)  
Stage 2 du 15 mai au 17 mai à Hendaye (64)

### STAGE NATIONAL moniteurs recycleurs circuit fermé APD

Dates : 15 au 19 juin 2009

Lieu : Niolon (13)





**Procès Verbal de la réunion de la Commission Technique Nationale**  
**Samedi 20 septembre 2008, de 9h30 à 18h30**  
**Au centre UCPA de Niolon. Le Rove**

**Diffusion :** Présidents des Commissions Techniques Régionales, Délégué du Collège des IN, Denis Rançon  
secrétariat CTN, Yvon Fauvel suppléant CTN, René Cavallo gestion budget CTN.

**Pour info :** Président de la FFESSM, DTN, représentant du CDN à la CTN, Médecin Fédéral National, Président  
de la Commission Médicale et de Prévention Nationale.

**Représentation des régions :**

Atlantique Sud :	Jean Louis DINDINAUD
Bretagne Pays de la Loire :	Pascal YAN
Centre :	Bernard NOWAK
Corse :	Jean ESCALES
Côte d'Azur :	Philippe BERNARDI
Est :	Michel GAUCHET
Guadeloupe :	Jean Louis BLANCHARD
Ile de France, Picardie :	Patrick LAMERAT
Pyrénées Méditerranée:	Michel CHAMBON
Martinique :	Jean Louis BLANCHARD
Nouvelle Calédonie :	Jean Pierre LEROUX
Nord, Pas de Calais :	Bruno ENGELS
Normandie :	Bertrand MARTIN
Polynésie :	René CAVALLO
Provence Alpes :	Daniel HURON
Rhône, Alpes, Bourgogne, Auvergne :	Jean Luc BESQUEUT
La Réunion :	Jean Louis BLANCHARD

**Sont également présents :**

Eric BERGMANN, Vice-Président de la CMPN et représentant de la CMPN ; René CAVALLO, IN ; Serge CESARANO, IN et référent TRIMIX ; Georges COPPOLA, IN ; Gérard DEPIT, IN ; Marc DRAPEAU, CMPN ; Claude DUBOC, IN ; Yvon FAUVEL, IN, suppléant au président de la CTN et IN ; Christian FERCHAUD, IN ; Yves GAERTNER, IN ; Camille GELEBART, IN ; Raymond LEFEVRE, IN ; Denis Rançon, IN chargé du secrétariat des réunions CTN ; Ruddy JEAN, IN ; Jean-Claude JONAC, IN ; Jean Yves KERSALE, IN ; Jean Michel MADEUF ; Gérard MARICELLE, IN ; Philippe MARTINOD, IN ; Thierry NOEL ; Gaby VASSEUR, IN ; Jo VRIJENS, IN, président de CTR Corse.

La réunion est animée par Jean Louis BLANCHARD, président de la CTN.

-----

### **1 Approbation du PV de l'AG annuelle de la CTN (22 avril 2008 à Toulouse).**

Le procès verbal de l'assemblée générale annuelle de la CTN du 22 avril 2008 est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

### **2 Approbation du PV de la réunion de CTN du 07 juin 2008.**

Le procès verbal de la réunion de la CTN du 07 juin 2008 est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

### **3 Informations diverses :**

#### **Code du Sport :**

Lors de la réunion de la CTN du 07 juin 2008, Jean-Louis Blanchard avait évoqué des erreurs et difficultés observées en comparant la nouvelle codification (intervenue suivant Arrêté du 28 février 2008 paru au JO du 29 avril 2008) de la partie réglementaire (Arrêtés) du code du sport (Articles A 322-71 à A 322-115 et leurs annexes), par rapport aux textes initiaux (arrêté du 22 juin 1998 sur les garanties techniques et de sécurités en plongée à l'air et arrêté du 09 juillet 2004 sur la plongée aux mélanges autres que l'air). Cela avait fait l'objet de la pièce jointe 2 du PV: erreurs de nouvelle codification.

Or, le Code du Sport a été actualisé, les erreurs relevées ont été rectifiées, et le nouveau texte est désormais conforme à ce que nous connaissions. En effet, l'arrêté du 18 juillet 2008 modifie les annexes des dispositions réglementaires du Code du Sport en prenant en compte les demandes de modifications.

En fait subsistent encore deux divergences mineures qui son signalées dans l'annexe 1 au présent PV.

*Annexe 1 : divergences malgré rectificatif*

Demande de Philippe Bernardi : la lecture de la partie réglementaire du CDS n'est pas aisée. Pourquoi ne pas extraire les parties et annexes qui nous concernent, puis les regrouper en un seul document, qui serait mis en ligne sur le site de la CTN ?

Réponse : cela a déjà était fait. D'ailleurs, à la fin du nouveau passeport, c'est ainsi que les choses sont présentées.

Demande est faite au webmaster CTN (JP Montagnon), de mettre en ligne ces documents.

#### **Réédition du passeport de plongée et du passeport jeune**

Jean-Louis Blanchard présente les nouveaux documents, dont un exemplaire est distribué à chaque participant. Ces ouvrages sont en fourniture à présent.

#### **Règlement Médical**

Le nouveau règlement médical fédéral est terminé. Quelques points extraits de ce règlement impactent les activités techniques :

1°) L'article L. 231-5 du code du sport prévoit que « les fédérations sportives veillent à la santé de leurs licenciés et prennent à cet effet les dispositions nécessaires, notamment en ce qui concerne les programmes d'entraînement et le calendrier des compétitions et manifestations sportives qu'elles organisent ou qu'elles autorisent.

Elles développent auprès des licenciés et de leur encadrement une information de prévention contre l'utilisation des substances et procédés dopants avec l'appui des antennes médicales de prévention du dopage.

Les programmes de formation destinés aux cadres professionnels et bénévoles qui interviennent dans les fédérations sportives, les clubs, les établissements d'activités physiques et sportives et les écoles de sport comprennent des actions de prévention contre l'utilisation des substances et procédés dopants. »

La CTN doit donc proposer une information visant à prévenir l'utilisation des substances et produits dopants.

René Cavallo fait remarquer que le texte incriminé (L 231-5 du code du sport) cite les entraînements, compétitions et manifestations sportives. Les passages des niveaux techniques ne devraient pas être directement visés. L'article est suffisamment flou pour prêter à interprétation, dans un sens ou dans l'autre.

Jean-Louis Blanchard considère qu'il suffit de développer un texte informatif concis et précis à insérer dans les contenus de formation de nos niveaux de plongée (tous ? seulement les encadrants ?).

Un groupe de travail est constitué, qui rendra ses conclusions et fera des propositions lors de la prochaine réunion de la CTN : Eric Bergmann, Pascal Yann, Bertrand Martin.

2°) extrait du règlement médical fédéral : Article 8, rôles et missions des intervenants médicaux et paramédicaux :

« Conformément à l'article R.4127-83 du code de la santé publique (article 83 du code de déontologie) , « l'exercice habituel de la médecine, sous quelque forme que ce soit, au sein d'une entreprise, d'une collectivité ou d'une institution ressortissant au droit privé doit, dans tous les cas, faire l'objet d'un contrat écrit. Ce contrat définit les obligations respectives des parties et doit préciser les moyens permettant aux médecins de respecter les dispositions du présent code de déontologie ».

En conséquence la CTN demande à la CMPN de proposer un contrat type, utilisable aussi bien à l'échelon régional que national, et dédié en cas de besoin à la surveillance médicale d'activités relevant de la technique

**ANTEOR** : Le contenu est à présent en ligne sur le site de la CTN.

La saisie en ligne est également ouverte, et les bordereaux papiers émis par certaines CTR depuis la création d'ANTEOR sont à présent traités.

#### **4 Recommandations CTN pour ateliers verticaux.**

Jo Vrijens développe la synthèse effectuée par le groupe de travail.

Trois axes sont abordés : L'organisation de l'atelier, le nombre de cycles de remontées, et le possible retour de la méthode de travail en noria.

Le débat qui suit est l'objet de nombreux échanges et propositions.

Compte tenu de la complexité du sujet, Jo Vrijens continue à faire la synthèse des remarques et suggestions. La prochaine réunion de CTN sera l'occasion d'une décision pour finaliser ce thème.

Toutefois une partie du projet est validée, à savoir le nombre max de cycles de remontées au cours d'une séance, hors procédures de sécurité :

- 4 cycles maximum dans la zone des 20 mètres
- 3 cycles maximum dans la zone des 20 à 30 mètres
- 2 cycles maximum au delà de 30 mètres
- Pour les encadrants, 3 cycles maximum au-delà de 30 mètres et jusqu'à 40 mètres si plongée au nitrox.
- toutes ces limitations ne valent que dans des conditions de plongée usuelles. Elles peuvent être plus restrictives dans certaines conditions, par exemple :
  - courant excessif
  - faible visibilité
  - eau froide
  - méforme physique
  - etc. ....

Précision : on appelle cycle une immersion jusqu'à la profondeur de travail suivie d'une remontée jusqu'à la zone de surface (espace proche), ce qui exclut les remontées partielles (départ fond, remontée jusqu'à mi-profondeur ainsi que les procédures de sécurité.)

Partie de texte adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

*Annexe 2 : propositions du groupe de travail, en vue de suggestions et amendements.*

## **5 RSE, accidentologie et analyse de risque : Point d'étape du groupe de travail.**

Eric Bergmann nous dresse le profil du groupe de travail qui va plancher sur ce sujet. Un point sera fait en CTN en janvier 2009. Ce groupe est constitué de :

E .BERGMANN, CMPN / CTN (coordonnateur)  
M. DRAPEAU, CMPN (rapporteur)  
J.M. PONTIER , Marine Nationale (expert)  
Y. GAERTNER, CTN, IN Ffessm, Instructeur Sécurité Civile (expert)  
B. GRANDJEAN, Président de la CMPN ( membre de droit)  
J.L BLANCHARD, Président de la CTN (membre de droit).

## **6 Cursus fédéral moniteur TRIMIX FFESSM : Synthèse et décision.**

Serge CESARANO commente les derniers travaux du groupe d'experts. Le point principal concerne la remise en cause de la logique : moniteur air + qualification plongeur Trimix = moniteur Trimix. Cela a été pointé par Jean-Louis Blanchard qui, sur la base des retours d'expérience, a souhaité davantage crédibiliser notre produit « moniteur trimix »

Il apparaît désormais nécessaire qu'un moniteur Trimix doive acquérir des compétences de formation dans la spécialité.

Le groupe de travail propose donc que désormais, tout moniteur air+qualif plongeur Trimix, qui souhaite devenir moniteur Trimix, participe à l'animation d'une formation Trimix, avec un moniteur Trimix.

Les tableaux de compétences sont relus et légèrement modifiés.

La mouture finale du cursus « moniteur Trimix » est proposée au vote et adoptée à l'unanimité.

*Annexe 3 : contenus de formation moniteur Trimix*

## **7 Actualisation du manuel du moniteur : Synthèse, propositions et décision.**

Rapporteur : Yvon FAUVEL pour le groupe de synthèse de la CTN (Jo VRIJENS, Pascal YAN, Jean-Noël TRUCCO, C.FERCHAUD, Daniel HURON).

Lors de la CTN de juin 2008, le groupe de synthèse a proposé l'enrichissement suivant de notre manuel de formation technique :

- Définition ou reformulation des compétences d'autonomie des plongeurs N1, N2 et N3,
- Enrichissement de la compétence guide de palanquée du plongeur N4,
- Définition et enrichissement des compétences de directeur de plongée du plongeur N5.

La CTN a mandaté le groupe de synthèse pour documenter plus précisément les compétences précitées en s'appuyant sur le travail du groupe et le retour d'expérience estivale 2008 des CTR.

### **Propositions d'ajout au manuel de formation technique :**

- Compétence(s) d'autonomie
  - Plongeur N1
  - Plongeur N2
  - Plongeur N3 (applicable au N4 si passage de N2 à N4)
- Compétences de guide de palanquée du plongeur N4
- Compétences de directeur de plongée du plongeur N5

### **Transmission aux présidents de CTR**

Lors de la réunion du 20/09/2008, il a été décidé de mettre à disposition des présidents de CTR les 5 documents de travail proposés par le GT. Les observations des CTR devront parvenir au GT avant le 15/12/2008 ([yvon.fauvel@free.fr](mailto:yvon.fauvel@free.fr)).

Le GT présentera la synthèse des observations régionales lors de la réunion de la CTN du 17/01/2009.

*Annexe 4 : projet 6 documents (sous word)*

## **8 Proposition du collège national des IN : Suppression de l'épreuve à 40 mètres au MF2**

Proposition = suppression à compter du 1 janvier 2009.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

## **9 Activités pour les adolescents : Premiers retours suite à la présentation lors de la dernière CTN.**

Des qualifications réservées à la « tranche d'âge ados » sont proposées dans ce projet (voir pv de réunion du 7 juin 2008). Ces qualifications feraient éventuellement l'objet de cartes spécifiques. Il faut noter que ces qualifications visent des compétences de plongeurs, et pas du tout des activités de compétition.

Une autre thèse est la suivante : l'aspect transversal de notre fédération semble participer au maintien des ados dans l'activité, et ce pourrait être à travers les commissions sportives que les meilleurs quotas d'ados seraient maintenus. L'aspect sportif compétitif serait ainsi un moteur motivationnel puissant.

Pour en revenir aux qualifications telles que présentées le 7 juin 2008 par Maurice Goret, la CTN considère que celles-ci sont très intéressantes, à condition qu'elles allègent plus tard des pans des cursus de plongeurs lorsque les ex-ados atteindront ces plages de qualifications. Il est donc demandé à Maurice Goret d'affiner le projet, compte tenu de cette demande.

## **10 TIV : Procédure pour les blocs alu : le point.**

Jean Pierre Montagnon fait le point sur ce dossier. Pas de réponse définitive sur le sujet. Cependant, des pistes sont actuellement suivies pour rédiger des procédures, avec la participation de spécialistes. Sont déjà terminés les documents suivants :

Critères de refus et d'acceptation des blocs.

Fiche de visite nouvelle version.

Soins aux bouteilles de plongée alu.

Procédures d'entretien et de soins aux bouteilles composites.

Il reste à recevoir la prochaine version américaine de la procédure, mettre en ligne les procédures, mettre en place des sessions d'information en région, lancer des inspections par les TIV, former des formateurs TIV sur ces procédures.

Une demande est adressée aux CTR, afin de cerner les besoins actuels.

Dans le calendrier 2009 de la CTN, deux stages formateurs de formateurs TIV devraient être mis en place, pour tenir compte des demandes et des besoins exprimés.

## **11 Recrutement INS 2009 : Estimations, comparaisons argumentées des besoins régionaux.**

Au niveau des missions nationales les besoins sont toujours très faibles.

Les présidents de CTR ou représentants s'expriment tour à tour :

**Centre** : Une demande. (Un seul IN en région, pas de demande depuis 8 ans)

**RABA** : Une demande (car déjà 2 départs plus un envisagés).

**Pyrénée Méditerranée** : Une demande.

**Corse** : Une demande.

**Côte d'Azur** : une demande.

**Bretagne Pays de Loire** : Une demande

**Atlantique Sud** : Une demande (car départs envisagés)

**Ile de France Picardie** : Une demande.

**Est** : Une demande.

**Nouvelle-Calédonie** : Une demande

**Provence** : Pas de demande cette année, mais se positionne pour 2010.

**Normandie** : Se positionne pour 2010.

Jean-Louis Blanchard répond immédiatement que cela est beaucoup trop, et ne correspond nullement ni aux besoins nationaux, ni aux possibilités raisonnables d'intégration et de formation des stagiaires au travers des actions nationales.

Il note qu'il serait dommage, alors que la régulation réussit depuis 2003 grâce à la courtoisie de mise entre les régions, de tomber dans des situations d'engorgement.

René Cavallo intervient en faveur d'une régulation des demandes au niveau de la CTN, ceci afin d'éviter des choix douloureux lors de la présentation des candidatures devant le collège de IN.

A ce moment là du débat, les présidents des régions suivantes acceptent de reporter au prochain mouvement (celui de 2010, abordable en CTN de septembre 2009) les candidatures qui émergeaient : IDFP, Est, Corse.

Par ailleurs, Provence Alpes et Normandie se sont d'entrée positionnées pour 2010.

Jean-Louis Blanchard apporte une précision concernant la Nouvelle-Calédonie : celle-ci n'a jamais demandé d'IN, et ce Comité dispose depuis de nombreuses années d'un seul et unique IN. Ce cas est à considérer à part, à l'instar de la campagne menée en 2007 pour les recrutements 2008, qui ont vu les candidatures simultanées de Polynésie, Réunion et Martinique traitées « en marge » des besoins métropolitains, car peu susceptibles de concourir à l'engorgement métropolitain tel qu'évoqué plus haut.

Après nouveau débat, maintien de certaines demandes, et évocation par Jean-Louis Blanchard du nombre de IN « sortant » du collège au 31 décembre 2008, **le nombre de candidatures à proposer au CDN serait de 4 (+1), sauf éléments nouveaux d'appréciation.**

## **12 Information et débat sur le thème : Homogénéité nationale de l'examen MF1.**

Un constat : le nombre de MF1 délivrés chaque année par la fédération reste stable, en légère augmentation. Cependant, des régions sont en progression et d'autres en recul. Il semble intéressant d'analyser les flux régionaux sur les dernières années. Pour exemple, la région Côte d'Azur annonce une régression de 50%. La Bretagne serait en augmentation sur le MF1, mais en recul sur les niveaux 4. En Ile de France, il semble que les candidats soient plus mobiles. René Cavallo évoque coûts et de la mobilité croissante de la population. Jean-Louis Blanchard proposera sous peu une analyse quantitative et qualitative, sur la base des statistiques régionales, sollicitées sur 4 ans en arrière.

## **13 Questions diverses :**

**MF1** : dans le chapitre MF1 du manuel de formation technique, il est indiqué qu'un candidat malheureux à une session de MF1 ne peut se présenter avant un mois dans une autre session.

Il s'agit de définir ce que l'on entend par un mois. La réponse est **30 jours pleins.**

**Cette définition est valable pour chaque période intitulée « un mois » dans le manuel du moniteur.**

*Secrétaire de séance : Denis Rançon*

*Relecture et compléments : Jean-Louis Blanchard*

La prochaine réunion de la Commission Technique Nationale est fixée au :  
**Samedi 17 janvier 2009 à Marseille (lieu à préciser ultérieurement).**

## **PV de la réunion de la Commission Technique Nationale Samedi 07 juin 2008, de 9h30 à 18h30**

**Diffusion :** Présidents de Commissions Techniques Régionales, Délégué du Collège des IN, Denis Rançon secrétaire CTN, Yvon Fauvel suppléant CTN, René Cavallo gestion budget CTN.

**Pour info :** Président de la FFESSM, DTN, représentant du CDN à la CTN, Médecin Fédéral National, Président de la Commission Médicale et de Prévention Nationale, Instructeurs Nationaux.

### **Représentation des régions :**

Atlantique Sud :	Jean Louis DINDINAUD
Bretagne Pays de la Loire :	Pascal YAN
Centre :	Bernard NOWAK
Corse :	Jo VRIJENS
Côte d'Azur :	Philippe BERNARDI
Est :	Michel GAUCHET
Guadeloupe :	Jean Louis BLANCHARD
Ile de France, Picardie :	Patrick LAMERAT
Pyrénées Méditerranée:	Jean Pierre MONTSENY
Martinique :	Jean Louis BLANCHARD
Nouvelle Calédonie :	Claude MARTIN
Nord, Pas de Calais :	Bruno ENGELS
Normandie :	Bertrand MARTIN
Polynésie :	Non représentée et excusée
Provence Alpes :	Daniel HURON
Rhône, Alpes, Bourgogne, Auvergne :	Daniel LEHMANN
La Réunion :	Jean Louis BLANCHARD

### **Sont également présents :**

Dr Bruno GRANDJEAN, Président de la CMPN ; Dr Eric BERGMANN, Vice-Président de la CMPN, Dr Marc DRAPEAU, suppléant de la CMPN ; Yvon FAUVEL, IN, suppléant au président de la CTN ; Christian FERCHAUD, IN ; Serge CESARANO, IN ; Jean ESCALES, IN ; Richard POTHIER, IN ; Maurice GORET, IN ; Jean Pierre MONTAGNON, IN ; Pascal MONESTIEZ, IN ; Francis IMBERT, IN.

### **Sont excusés :**

René CAVALLO, Denis RANCON.

La réunion est animée par Jean Louis BLANCHARD, président de la Commission Technique Nationale.



### **1. Approbation du PV de l'assemblée générale annuelle de la CTN du 12 avril 2008.**

Approbation reportée en septembre, le PV n'ayant pas été transmis.

### **2. Informations diverses : filière moniteurs associés, dossier Naui, etc...**

ACCORDS NAUI : le prochain CDN va réexaminer le dossier car se pose le problème de l'inapplicabilité du texte qui permet à des moniteurs non inscrits dans l'arrêté de délivrer des diplômes. De plus des dérives semblent se développer.

*Pièce jointe 1 : argumentaire à présenter devant CDN du 14 juin 2008.*

MONITEURS ASSOCIES : le « bain culturel » a disparu depuis la réunion de CDN du 2 février 2008, vidant le dispositif d'une partie de son sens. Or, lors de l'AG de la CMAS a été présenté un système tout à fait comparable à celui proposé au départ par la CTN. S'appuyant sur cela, la question va être reposée au CDN par Jean-Louis Blanchard.

RIPE : (question J. Vrijens) Les RIPE ont été enlevées à la CTN, bien que le budget prévisionnel CTN mis en place par JL Blanchard, puis approuvé par le CDN, les prévoit. L'équipe bénévole avec qui le projet avait largement avancé est particulièrement déçue, d'autant plus que certaines personnes, qui s'étaient volontairement détachées de la préparation des « RIPE 2008 version CTN », réapparaissent dans la nouvelle équipe RIPE 2008. Par ailleurs, Jean-Louis Blanchard n'a pas eu le temps, au vu de la décision brutale, de contacter les ressources locales (CTR du Comité Côte d'Azur, clubs et structures...) comme il l'avait fait l'an passé avec le Comité Provence Alpes à l'occasion des RIPE 2007 ; il s'agit désormais pour elles de contacter la nouvelle organisation.... Le sentiment général est que cette rupture va surtout porter préjudice à la FFESSM.

CARTES ET SAISIE : La carte RIFAP sera saisie par les clubs, la carte ANTEOR par les CTR, le dispositif sera opérationnel vers la fin juin.

CODE DU SPORT : Les arrêtés de juin 98 et juillet 04 ont été recodifiés dans le code du sport, attention il y a quelques différences (voir document joint), celles-ci ont été signalées au Ministère sans réponse pour l'instant.

*Pièce jointe 2 : erreurs de nouvelle codification*

### **3. La DTH et la RSE : un apprentissage fondamental...ou pas ? Décision**

Question évoquée en janvier, depuis le collège IN a été saisi de la question, un argumentaire a été développé, le collège IN s'est prononcé à l'unanimité pour le maintien de ces deux épreuves.

*Pièce jointe 3 : extrait PV réunion collège national des instructeurs*

Jean-Louis Blanchard souligne le problème de vocabulaire (il regrette profondément que certains persistent à parler encore de « sauvetage force » et non de DTH) ; tout le monde est d'accord sur le fait que ces exercices ne sont que des standards et non des situations réelles. Ils permettent d'évaluer des compétences. Les supprimer reviendrait à restructurer les diplômes. A un moment où un travail de fond est effectué concernant ces diplômes, le moment paraît mal choisi.

Concernant la DTH : le constat est fait que nous accueillons de plus en plus de pratiquants épisodiques, peu entraînés, les moniteurs doivent donc être « bons », non seulement en pédagogie mais aussi physiquement. La DTH paraît être un bon exercice d'évaluation. L'attention de la CTN est attirée sur le fait que ces épreuves existent aux BEES 1 & 2 ; qu'en serait-il de la passerelle BEES 1 et de l'équivalence groupe C du BEES 2 si nous supprimions la DTH?

Concernant la RSE : il est possible de comptabiliser les accidents mais non les cas où cet exercice évite l'accident. La parole est donnée aux docteurs B. Grandjean (Président) et E. Bergmann (vice Président) pour avis de la CMPN : Ils proposent la mise en place d'une étude d'analyse de risque ; en constituant un groupe composé de 3 à 4 membres de la CMPN, de la CTN et d'experts extérieurs (sécurité civile, marine nationale). Pour la CMPN il n'y a pas à l'heure actuelle de démonstration sur la nécessité ou non de faire cette épreuve.

A la suite du débat sont posées 3 questions :

Question 1 : la DTH est-elle un élément fondamental de la formation N4/MF1/MF2? Oui à l'unanimité

Question 2 : la RSE est-elle un élément fondamental de la formation N4/MF 2 ? Oui à l'unanimité

Question 3 : Accord pour interpeller la CMPN et constituer un groupe de réflexion tel que proposé ci-dessus pour analyser les risques liés à la pratique de la RSE ? Oui à l'unanimité. Jean-Louis Blanchard rédigera la demande officielle, au titre de la CTN.



#### 4. ANTEOR : quelques précisions. Décisions.

Plusieurs modifications ou informations sont proposées puis approuvées à l'unanimité des présents ou représentés :

- a) Les MNPS titulaires d'ANTEOR, licenciés à la FFESSM, sont de fait titulaires d'ANTEOR et formateurs ANTEOR (à rajouter page 2/4 du chapitre ANTEOR).
- b) Les MNPS titulaires du PSE1 (ou diplôme antérieurs : mention "ranimation", AFCPSAM, CFAPSE) licenciés à la FFESSM, sont de faits titulaires d'ANTEOR et formateurs ANTEOR (à rajouter page 2/4 du chapitre ANTEOR).
- c) Les infirmiers anesthésistes licenciés à la FFESSM, sont de faits titulaires d'ANTEOR et formateurs ANTEOR (à rajouter page 2/4 du chapitre ANTEOR).
- d) Corrections page 2/4 du chapitre ANTEOR (ces corrections sont indiquées ci-après *en italiques*) : ... Cas n°1 : La formation est organisée par la commission technique régionale. Elle est animée par un médecin *licencié à la FFESSM* et/ou infirmier anesthésiste *licencié à la FFESSM* et/ou un moniteur national de premiers secours *licencié FFESSM et titulaire d'ANTEOR* et/ou un moniteur SST *licencié FFESSM et titulaire d'ANTEOR* et/ou un membre de l'équipe régionale d'animation licenciés à la FFESSM.
- e) Concernant les cartes ANTEOR il y aura un numéro national géré par la FFESSM et porté sur les cartes ANTEOR, de façon chronologique.
- f) Concernant les cartes ANTEOR, les titulaires d'une équivalence peuvent obtenir directement une carte en s'adressant au président de CTR, lequel inscrit les noms lors de la saisie de demande de cartes ANTEOR (cela permet le suivi et la création d'une base de donnée nationale des titulaires ANTEOR).
- g) Concernant les cartes ANTEOR, Jean-Pierre Montagnon demande aux CTR d'éviter les bordereaux papiers et rappelle que toutes les cartes éditées par la fédération valent 10€ (*nb : à compter du 15 septembre 2008, le prix est fixé à 11 euros*).
- h) Concernant le RIFAP, il est écrit dans nos textes actuels « RIFAP ou diplôme admis en équivalence ». Or, depuis la mise à jour du chapitre RIFAP, il n'y a plus de diplôme admis en équivalence. Il convient donc de modifier les lignes en mettant simplement "RIFAP".

#### 5. permis bateau : précisions.

Les cursus et dénominations des permis ayant changé au 1 janvier 2008, le permis exigible pour se présenter au MF 1 est le permis option côtière, les « anciens permis » côtier et A sont toujours recevables).

*Pièce jointe 4 : nouveaux permis mer*

#### 6. prérogatives des E2 fédéraux en regard des brevets d'apnée : précisions.

Dans le PV de la réunion de la CTN du 22 septembre 2007, une coquille avait été faite, stipulant que le E2 enseigne et valide les niveaux 1 et 2 d'apnée, et que celui-ci concerne l'apnée jusqu'à 15m ; or ceci ne correspond pas aux standards de la commission d'apnée (pour mémoire, le niveau 2 d'apnée concerne l'espace proche). La CTN n'a aucune autorité pour modifier la définition de poste des niveaux d'apnée délivrés par la CNA. De ce fait, la phrase : « valide les N1 & N2 d'apnée, et le niveau 2 concerne l'apnée jusqu'à une profondeur de 15 mètres » est remplacée par : « valide les N1 & N2 d'apnée tels que définis par la commission nationale d'apnée ».

#### 7. obtention de la qualif. de moniteur trimix FFESSM : propositions (SC). Décision.

Problème du cursus moniteur TRIMIX : le passage moniteur air - moniteur trimix n'est pas évident, les moniteurs qui deviennent trimix ont les compétences pédagogiques mais peu d'expérience, les N3/4 qui sont trimix et deviennent moniteurs manquent d'habitudes pédagogiques. Proposition est faite de mettre fin au dogme suivant : moniteur+qualification trimix =moniteur trimix.

Il est proposé que le E3 trimix participe de façon active à un stage, le responsable du stage valide sa participation à la théorie et la pratique, il devient moniteur trimix E3. Pour le E4 il est proposé le même schéma, avec une participation à l'organisation du stage, augmenté de l'obligation d'avoir réalisé 5 plongées profondes (>70m) multigaz. Le débat a mis en avant la nécessité de lister les compétences à évaluer lors des stages. Le groupe de travail TRIMIX doit faire des propositions pour la CTN de septembre.

## **8. Actualisation du Manuel du Moniteur : présentation des travaux menés par les CTR et par le Collège National. Synthèse.**

Il y a eu campagne sur la rénovation des arrêtés (ex-arrêté du 22 juin 1998 modifié, et ex-arrêté du 9 juillet 2004), cette rénovation n'a pas eu lieu mais le travail effectué est important et utilisable. Plusieurs points ont été mis en avant : la relative faiblesse sur le travail de l'autonomie dans nos cursus (N1, N2, N3), le N4 FFESSM très capacitaire et peu guide de palanquée, le cursus N5 décrit sommairement. Des propositions sont faites (documents joints) pour compléter le chapitre autonomie des niveaux de plongeurs, enrichir le N5 et mettre en place une réelle formation de guide de palanquée. Les retours et commentaires sont attendus **au plus tard le 6 septembre** par Y. Fauvel.

*Pièce jointe 5 : présentation de la méthode de travail*

*Pièce jointe 6 : reformulation autonomie niveau 1*

*Pièce jointe 7 : définition autonomie niveau 2*

*Pièce jointe 8 : définition autonomie niveau 3*

*Pièce jointe 9 : apports dimension GP pour niveau 4*

*Pièce jointe 10 : directeur plongée niveau 5*

## **9. débat sur le thème des activités pour les ados**

Depuis un peu plus de 15 ans la FFESSM a structuré la plongée pour les jeunes de 08 à 14 ans. La création de brevets et de qualification spécifiques jeunes, l'édition de conditions de pratique et d'encadrement ont ainsi permis de structurer et de développer l'activité des plus jeunes. D'autre part la plongée adulte est quant à elle depuis longtemps bien structurée, et si quelques évolutions ont été amenées (initiateur, examen P4, MF2) ou si certaines sont au cœur des débats actuels, cette structuration semble bien convenir au monde des adultes.

Entre ces deux tranches d'âge se trouve le public adolescent. Et, là, ce qui peut paraître étrange, rien de bien concret n'est réellement proposé à ce jeune public en terme de plongée scaphandre. Ce public est pourtant de plus en plus large puisque les enfants deviennent adolescents. Certes le niveau 2 peut s'obtenir dès l'âge de 16 ans, mais le jeune, mineur, ne peut bénéficier des prérogatives d'autonomie que confère ce brevet. Ce qui ne va pas sans poser des problèmes pour les clubs et SCA qui veulent accueillir ce public, puisqu'il faut continuer à l'encadrer dans toutes circonstances.

Certains clubs ou structures ont essayé d'élaborer des sections ados, ou proposent d'autres activités s'appuyant sur l'interdisciplinarité (apnée, bio, photo, voire compétition ou challenge). Cependant cela ne règle pas tout les problèmes. L'adolescent assidu progresse aisément dans sa maîtrise de l'élément, dans sa technicité, dans l'apprentissage de ses sensations. On le voit bien lors de passage de niveau 2, où les jeunes issus de la plongée enfant trouvent très rapidement les gestes et capturent bien plus vite que les adultes les sensations nécessaires à la réalisation des compétences du niveau 2. L'apprentissage va généralement bien plus vite. Ainsi l'adolescent assidu qui, à l'âge de 18 ans, veut poursuivre dans une filière plongée (vers un niveau 3, 4 ou un initiateur), alors même qu'il possède plusieurs années de plongée à son actif et plusieurs dizaines de plongées, quand ce n'est pas plus, se voit très souvent barrer la route par les cadres eux-mêmes : Tu es trop jeune, tu n'es pas mûr, tu n'a aucune plongée en autonomie. Ce phénomène est accru par le fait que l'âge de 18 ans est l'âge où l'on quitte la maison pour ses études. On quitte aussi le club qui nous a formé, qui nous connaît bien, pour aller vers un club où personne ne sait ce qu'on a fait, ni qui on est sinon un jeune qu'on a tendance à regarder de travers (comment un jeune peut-il avoir une expérience plus riche que celle d'un adulte ?).

L'objet du débat est de discuter la pertinence d'une réflexion sur le développement de produits fédéraux permettant de créer un lien fort entre le monde de l'enfant et celui de l'adulte s'adressant aux adolescents et prenant en compte leur problématique. L'adolescent n'est pas un enfant en plus grand, et pas non plus un adulte en miniature. Il redécouvre son corps. Il conteste le monde de l'adulte. Cependant sa capacité d'apprentissage est à son maximum si on sait lui faire partager les centres d'intérêts (au travers des différents savoir). Ainsi les questions que l'on pourrait se poser pour que les jeunes puissent poursuivre facilement :

- Peut-on développer des capacités d'autonomie sans pouvoir être dans une situation réelle d'autonomie ?
- Peut-on développer des capacités de guide palanquée sans ne jamais pouvoir conduire une palanquée ?
- Peut-on développer une expérience de plongeur suffisante pour aller vers des brevets d'enseignant sans ne jamais être en autonomie ?
- Peut-on intégrer des jeunes dans des actions où, sous le couvert d'un adulte, il pourrait développer et démontrer ses capacités à prendre des responsabilités ?

Pour la fédération, l'intérêt serait de permettre l'accès rapide à des brevets de cadres (initiateur, P4, MF1, MF2) par de jeunes adultes et d'enfin réussir un rajeunissement de nos cadres (combien de MF1 de moins de 30 ans , combien de MF2 de moins de 35 ans aujourd'hui ?)

Une présentation est faite à l'écran par Maurice Goret. Un texte est proposé en pièce jointe, aux fins de réflexion en vue de se positionner ultérieurement. Il s'agit de lancer un débat.

*Pièce jointe 11 : projet ados*

## 10. TIV : des nouveautés ?

Rappels et précisions concernant les spécificités pour les bouteilles de plongée :

- Délégation à la FFESSM pour les visites dans le cadre du régime spécifique dérogatoire des TIV.
- Possibilité pour les professionnels (toutes personnes inscrites au registre du commerce ou autre affiliation), sous réserve de prouver leur compétence (formation par organisme agréé (liste à disposition auprès de JP Montagnon)), de pouvoir procéder aux visites TIV dans le domaine de la formation suivie. Nota : pour les bouteilles métalliques uniquement pour l'instant (alu et acier). Des formations spécifiques pour les bouteilles en composites devraient commencer en fin d'année 2008 et seront réservées aux seuls professionnels. En attendant seuls les experts des organismes de contrôle ayant été formés et «habilités à la visite des bouteilles composites» peuvent réaliser ces visites.
- La rédaction des procédures de visite des blocs aluminium pour la FFESSM est en cours avec validation par un des experts nationaux de l'ASAP, ainsi qu'une note d'information sur les spécificités des blocs composites (soins aux bouteilles et spécificités d'entretien, de contrôles et de requalification).
- Ces documents seront présentés lors d'une prochaine réunion de la CTN avant déploiement dans les régions.

## 11. Questions diverses :

a) PRESENCE OBLIGATOIRE D'UN MEDECIN POUR LES STAGES ET EXAMEN MF2 DISSOCIE DE L'EQUIPE DES INSTRUCTEURS ENCADRANT L'ACTION (question BPL) ?

A Trébeurden un médecin était présent pour 15 jours pour assurer le suivi en « bobologie », nutrition et psychologie des stagiaires, pour la plus grande satisfaction de tous, faut-il étendre ce dispositif ?

Attention : rendre obligatoire la présence de médecin rend possible l'annulation d'épreuve en cas d'absence fortuite dudit médecin. Bruno Grandjean ajoute à titre d'info que le ministère a mis en place un système de suivi des compétitions et que dans ce cadre là, le médecin doit être rémunéré avec contrat de travail.

En ce qui concerne la CTN : refus de rendre obligatoire ce dispositif du fait de sa lourdeur.

b) DATE D'EFFET DES DECISIONS CTN (question IDFP) : la mise en application des décisions après chaque CDN suivant une CTN rend les mises à jour fréquentes.

Décision : lorsque cela est possible, les mises à jour prendront effet au 01/01 de l'année suivante. Dans le cas contraire, la date de mise en application (décision rendue exécutoire par le CDN) sera précisée.

c) RECOMMANDATION CTN (question Corse) : L'organisation d'ateliers verticaux met parfois en évidence des problèmes de suivi des élèves, de prise de risque des encadrants, la CTN peut-elle faire des recommandations? Diverses interventions portent sur le rôle du DP à qui il revient de « cadrer » les choses, sur la diversité des situations (visibilité, présence de bout...) sur le risque d'inflation de textes parfois contraignants... Etablir des recommandations tous azimuts est jugé prématuré. Toutefois un groupe de travail est constitué pour réfléchir aux ateliers **verticaux**, il est composé de P. Bernardi, B. Nowak, Y. Fauvel et J. Vrijens est désigné rapporteur du groupe. Il devra livrer les conclusions du groupe lors de la prochaine CTN.

d) SAUVETAGE SCAPHANDRE A L'INITIATEUR (question Centre) : il existe une ambiguïté concernant la technique à utiliser dans le cadre du sauvetage avec scaphandre dans le stage en situation du futur initiateur :

- sauvetage avec scaphandre comme dans l'ancien examen (remontée à la palme et stab vide en surface pour le remorquage).

- " " " " " remontée à la palme et remorquage stab gonflée.

- " " " " " remontée à la stab et remorquage stab gonflée.

- autre technique .... ???

Le manuel laisse un doute et ne semble pas en totale cohérence avec le livret pédagogique initiateur dans lequel, pour cet exercice, une évaluation de condition physique est prévue.

**Décision à l'unanimité des présents ou représentés** : dans le chapitre initiateur, paragraphe *ad hoc*, il est ajouté : « peut se faire gilet gonflé en surface ».

e) NOM DU MANUEL DU MONITEUR : désormais celui-ci prendra le nom de « Manuel de formation technique ».

f) STAGE RECYCLEUR CIRCUIT FERME : budgété en 2008 il n'y a que 4 inscrits, le souci vient du faible nombre de candidats pouvant justifier des heures d'utilisation, une solution de repli existe, Eric Bahuet s'est engagé à appeler les candidats pour leur expliquer la situation, et leur proposer des alternatives.

La CTN prend la décision, à l'unanimité des présents ou représentés, d'annuler le stage 2008.

**Secrétaire de séance : Bertrand MARTIN**

**Relecture et précisions : Jean-Louis Blanchard**

*La prochaine réunion de travail de la commission technique nationale est fixée au samedi 20 septembre 2008, hôtel Best Western, Marseille Aéroport, Face Aéroport, 13127 VITROLLES*

## **PV de la réunion de la Commission Technique Nationale Samedi 19 janvier 2008, de 9h30 à 18h30**

**Diffusion :** Présidents de Commissions Techniques Régionales, Délégué du Collège des IN, Denis Rançon secrétariat CTN, Yvon Fauvel suppléant CTN, René Cavallo gestion budget CTN.

**Pour info :** Président de la FFESSM, DTN, représentant du CDN à la CTN, Médecin Fédéral National, Président de la Commission Médicale et de Prévention Nationale, Instructeurs Nationaux.

### **Représentation des régions :**

Atlantique Sud :	Jean Louis DINDINAUD
Bretagne Pays de la Loire :	Bernard NOWAK
Centre :	Pascal YAN
Corse :	Jean Pierre VIGNOCCHI
Côte d'Azur :	Philippe BERNARDI
Est :	Michel GAUCHET
Guadeloupe :	Jean Louis BLANCHARD
Ile de France, Picardie :	Patrick LAMERAT
Pyrénées Méditerranée :	Jean Pierre MONTSENY
Martinique :	Jean Louis BLANCHARD
Nouvelle Calédonie :	Claude MARTIN
Nord, Pas de Calais :	Bruno ENGELS
Normandie :	Bertrand MARTIN
Polynésie :	Non représentée et excusée
Provence Alpes :	Daniel HURON
Rhône, Alpes, Bourgogne, Auvergne :	Jean Luc BESQUEUT
La Réunion :	Jean Louis BLANCHARD

### **Sont également présents :**

Eric BERGMANN, représentant de la CMPN ; FAUVEL Yvon, IN, suppléant au président de la CTN ; Denis Rançon, IN, secrétariat CTN ; Jean Paul MARTEAU, IN ; François PAULHAC, référent CTN pour le secourisme ; Claude DUBOC, IN ; Christian FERCHAUD, IN ; Jean Claude CAYOL, rapporteur de jury MF2, Serge CESARANO, IN.

### **Sont excusés :**

René CAVALLO, Jean Pierre MONTAGNON.

La réunion est animée par Jean Louis BLANCHARD, président de la commission technique nationale.

En préambule, le président de la CTN propose de rajouter à l'ordre du jour les points suivants, compte tenu des questions qui ont été posées :

- A) **Point sur la SPCCP.**
- B) **Précisions sur les procédures administratives pour la saisie des TIV et du niveau 5.**
- C) **Précisions à propos du dossier technique FFESSM / NAUÏ.**

## **1 Approbation du PV de la réunion de CTN du 22 septembre 2007 à Vitrolles.**

Dans ce PV, le président de la CTN relève une contradiction :

Le point 7 annulerait de fait le 3°) du courrier signé JLB, en date du 12 juillet 2007, dans lequel il était écrit :

« Pour obtenir une des 2 cartes double face Ffessm / Cmas de moniteur trimix, il faut :

- être MF1 Ffessm ou BEES 1 licencié Ffessm ou moniteur associé 1° degré Ffessm (dans le cas d'une demande de carte E3 moniteur trimix), ou bien être MF2 ffessm ou BEES2 licencié ffessm ou moniteur associé 2° degré Ffessm (dans le cas d'une demande de carte E4 moniteur trimix)
- être titulaire de la qualification de plongeur trimix (et non pas trimix élémentaire), délivrée par la Ffessm ou la Fsgt ou l'Anmp ou le Snmp ».

Or c'est bien la phrase ci-dessus qui est correcte. Le PV doit donc être voté avec insertion de la phrase ci-dessus, dans le point 7.

Le procès verbal de la réunion de commission du 22 septembre 2007 est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

## **2 Présentation du calendrier 2008 de la CTN, et du budget prévisionnel**

JLB brosse les grandes lignes du calendrier et du budget prévisionnel. Il est à noter que les présidents de CTR ont regretté que le calendrier n'ait pas été joint dans SUBAQUA de janvier 2008, contrairement aux autres années.

Le calendrier de la CTN pour 2008 comporte 10 semaines de stages et examens MF2, un stage national « recycleur fermé », un stage national « formateur de TIV ». Les RIPE sont reconduites.

Le budget 2008 est en légère augmentation, 2,5% par rapport au budget 2007.

## **3 Rapport des jurys MF2 en 2007 (JCC).**

Jean Claude CAYOL présente le rapport des jurys de MF2 pour l'année 2007. Il s'agit d'un travail précis et pertinent. Une synthèse de ce rapport est en pièces jointes et pointe certaines lacunes de la part des candidats.

Le rapport complet sera téléchargeable sur le site de la CTN.

***Pièce jointe 1***

## **4 Info : précisions sur la filière moniteurs associés, suite à la réunion du CDN.**

Rappelons la situation : des problèmes concernant les profils des postulants et l'origine de leurs cartes CMAS sont récurrents, ce qui conduit la commission d'intégration (au minimum président de la CTN et DTN) à manquer de repères quant à sa prise de décision.

Rappelons aussi que lors de la dernière CTN nous avons précisé que :

- a) Un dossier ne peut arriver devant la commission d'intégration que si l'avis favorable par le président de CTR est acquis.
- b) Filière E3 : Précisions sur la notion de « participation complète à un stage et examen de niveau 4 » :

Il s'agit de la participation des demandeurs à 6 jours de stage niveau 4, examen inclus.

Suit au dernier CDN (octobre 2007) celui-ci a décidé que sont exclus de cette filière les demandes de titulaires de cartes CMAS issues des deux organismes suivants : E.D.A. et T.I.D.F, au motif que les volumes de formation, les contenus de formation et les conditions de certification sont significativement faibles ou/et divergents en regard des conditions correspondantes au sein de la Ffessm.

Cette décision du CDN provoque un débat parmi les présidents de CTR. En effet, des candidats émanant des organismes cités ont reçu un courrier du Président de la FFESSM, leur signifiant le refus de leur dossier, sans que ces courriers aient été transmis en copie aux CTR concernées. De plus, avant la prise de position du CDN, certains candidats ont suivi des stages d'évaluation et reçu des avis favorables. De ce fait, les présidents de CTR concernés se sentent en porte à faux vis à vis de ces candidats.

Effectivement, même si sur le fond la CTN est en accord avec la mesure prise pour l'avenir, elle s'inquiète des cas de « rétroactivité ».

Philippe Bernardi, président de la CTR Côte d'Azur, demande que soit fourni le bilan des moniteurs associés E3 et E4. JLB enverra une synthèse à tous les présidents de CTR.

Enfin JLB signale que le thème des moniteurs associés est à nouveau présent dans l'odj de la prochaine réunion du CDN début février. Il a écrit au président de la FFESSM en ces termes : « je souhaiterais connaître ce que signifie le point « proposition du nouveau dispositif moniteurs associés CMAS / FSGT », dans la mesure où la CTN a construit ledit dispositif fin 2006 et courant 2007, et qu'elle n'a pas été saisie, depuis, d'une demande de modification, ce qui lui aurait permis d'inscrire cela à ses travaux ».

## **5 Proposition de grilles d'évaluation épreuves apnée et RSE à l'examen N4 (JV et DH).**

Daniel Huron nous présente les grilles construites pour le N4 en cohérence avec les grilles déjà utilisée à l'examen de MF2. En l'absence de retour des différentes CTR depuis la réunion de CTN de septembre 2007, ces grilles sont restées en l'état. Une certaine désaffection de ces outils au niveau 4 par rapport à l'emploi qui en est fait sur les examens de MF2 peut s'expliquer par une mise en œuvre plus difficile sur des sessions.

La décision prise est la suivante : Ces grilles spécifiques au niveau 4 ne sont pas rendues obligatoires, mais restent à disposition des jurys de niveau 4. La décision est prise à la majorité des CTR présentes et représentées.

## **6 Questions posées à la CTN par le Président de la FFESSM. Réponses de la CTN.**

Les questions posées à la CTN par le président de la fédération lors de la réunion de CDN d'octobre 2007 sont transmises aux représentants des CTR. Pour chacune d'elle, un tour de table est effectué et un vote est demandé.

**« Révision des jurys de niveau 4 : 2 moniteurs fédéraux 2<sup>ème</sup> degré, sans déclaration à la CTR. »**

Ce projet évacue la CTR du contrôle des examens niveau 4, et elle est réduite à une boîte aux lettres (= maintien des bordereaux). La fonction majeure des IR est également évacuée. La crédibilité du niveau 4 en temps qu'examen mis en place et contrôlé par une entité « extérieure » disparaît, de même que toute volonté par la CTR d'homogénéiser les pratiques. Enfin, le caractère sensible et stratégique du niveau 4 dans le cursus global, et dans ses prérogatives réglementaires, en fait un poste bien trop fragile face aux appétits divers et variés.

La crainte de voir ces examens dériver fortement, sans tutelle de la CTR, est générale. Sans harmonisation régionale, des « différences » vont naître entre les différences structures, avec tout l'impact négatif engendré. Le niveau 4 doit maintenir son niveau qualitatif, notamment auprès des organismes voisins de la FFESSM et constituant l'école française de plongée.

Le rôle actuel du président de jury et de l'instructeur délégué est fondamental. Une fédération délégataire doit maîtriser et contrôler ses formations d'encadrants, et le justifier auprès de son ministère de tutelle.

**Résultat du vote : Non à l'unanimité des présents et représentés.**

**« Révision des jurys MF1 : Instructeur régional et MF2, sous contrôle de la CTR ».**

Sur ce point, une réflexion est déjà entamée notamment par le collège des instructeurs nationaux. Le président de la CTN a déjà relevé la rigidité de la règle imposant un instructeur national au jury du MF1.

Ce projet évacue la fonction majeure des IN au plan régional. En revanche, à juste titre, il ancre l'examen MF1, qui est par essence même à vocation régionale, au niveau des ressources régionales, c'est-à-dire entre autres les collèges régionaux d'instructeurs. Le rôle des IR doit donc être appuyé au plan régional.

Une question du même type a été posée lors du séminaire des IN en novembre 2007.

Après débat, il est proposé le texte suivant :

«Un Instructeur National Fédéral délégué de la CTR.

Il est chargé de vérifier la conformité du déroulement de l'examen et de contribuer à son harmonisation nationale.

Il participe aux épreuves de l'examen et à l'évaluation des candidats.



Nota : en cas d'impossibilité de désigner un instructeur national fédéral, le président de la CTR peut désigner un instructeur régional fédéral »

**Résultat du vote : Oui à la majorité des présents et représentés. Trois abstentions (car JLB n'a pas reçu de consignes à ce sujet): Martinique, Guadeloupe et Réunion.**

**« Révision des jurys MF2 : Instructeur national et instructeur régional ».**

Commentaire : cette demande est fortement désorganisatrice, d'autant que voilà depuis quelques années il y a parmi les missions des IR : la formation au MF2, la mise en place et la conduite des stages MF2...au plan régional ! Autrement dit, les compétences des IR sur le plan de la formation au MF2 sont totalement actées.

a) Sur le plan des ressources humaines et des budgets :

Parmi les ressources humaines des CTR il y a les collèges régionaux ; de même c'est sur le Collège national que s'appuie la CTN. Cela n'est pas anodin en termes de gestion et de budgétisation des examens MF2...autrement dit, hormis les difficultés qu'aurait le bureau de la CTN à gérer les jurys, cela voudrait dire que des parts de budgets régionaux iraient aux examens MF2...à moins que l'idée sous-jacente soit de régionaliser les examens MF2 ????

b) sur le plan de l'homogénéité :

Vu l'importance et la notoriété de l'examen MF2, son ancrage national paraît important en terme d'image, et en terme d'harmonisation nationale.

c) sur le plan de la participation « formative » d'IR aux examens MF2 nationaux :

Rien ne l'interdit, et c'est déjà le cas. Peu utilisée, cette formule a déjà été suivie ; elle consiste à ce qu'un IR, avec budget régional, vienne participer à l'examen, et y vive ce que vit un INStagiaire.

Cette proposition est soumise au vote.

**Résultat du vote : Non à l'unanimité des présents et représentés.**

**« Suppression de la RSE et de la DTH ».**

Question soumise à large consultation, et qui sera traitée lors de la prochaine réunion de la CTN.

**« Actualisation des compétences des moniteurs ».**

Un travail de fond a déjà été mené. A présent la CTN est dans l'attente de l'avancement des travaux de la SPCCP.

La CTN, commission sans cesse en mouvement et en recherche d'actualisation, n'a pas attendu cette demande pour réfléchir à l'évolution des brevets de moniteurs. C'est ainsi qu'en 2006, à l'occasion de l'annonce de rénovation de la filière professionnelle (disparition du BEES au profit de BP, DE et DES), toute réflexion a été menée sur des définitions nouvelles du MF1 et du MF2. Ces travaux sont en réserve.

**« Recentrage des épreuves en fonction des prérogatives MF1/MF2 (groupe de travail choisi par le président : Jean Louis Blanchard, Jean Mars Broner, Alain Delmas, Yvon Fauvel) ».**

Quant au recentrage des épreuves en fonction des prérogatives MF1/MF2, et malgré tout le respect que l'on doit à Jean Louis Blanchard, Jean Marc Broner, Alain Delmas et Yvon Fauvel, ce n'est pas à un groupe de travail de s'occuper de cela, mais à la CTN. Elle est là pour cela. Et d'ailleurs cette question rejoint la précédente : elle a été traitée et reste en « réserve » en attendant la rénovation de la filière professionnelle.

## 7 **Infos du Collège des IN: travaux en cours ; nominations ; etc...(DH).**

Daniel Huron nous résume les activités et nominations du collège des instructeurs nationaux de la fédération.

**Instructeurs en fin de cursus de formation** :  
Mademoiselle Pascale Estripeau : N° 160  
Monsieur Yves Gaertner : N° 161  
Monsieur Patrick Lamerat : N° 162  
Monsieur Philippe Martinaud : N° 163  
Monsieur Paul Terrier : N° 164

**Instructeurs en cours de cursus** : Pas de problème particulier.

**Demandes d'instructeurs nationaux stagiaires** : 5 candidatures sont retenues sur les 6 propositions.

**Cessation d'activité** : 3 instructeurs sont en cessation d'activité.



## 8 Modifications du RI du Collège National. Décision.

Dans le RI du Collège National,

**Le paragraphe suivant est supprimé:**

### 3.2 OBLIGATIONS D'ACTIVITES

#### 3.2.1 Instructeur Fédéral National au Plan National

*Pour conserver sa fonction, un Instructeur Fédéral National est tenu obligatoirement de:*

- *Participer à au moins une réunion ou un séminaire du Collège tous les 2 ans.*
- *Participer dans sa totalité, à au moins un stage de Monitorat Fédéral 2<sup>ème</sup> degré ou un examen de Moniteur Fédéral 2<sup>ème</sup> degré tous les 2 ans. La participation à un stage ou examen de brevet d'Etat deuxième degré n'est comptabilisée que lorsque la participation au jury du brevet d'état est avalisée par la Commission Technique Nationale.*

*Pour les Instructeurs résidant outre-mer plus de 6 mois consécutifs par an, le délai est prolongé à 3 ans.*

*Pour les Instructeurs résidant outre-mer plus de 6 mois consécutifs par an, il y a dispense d'assister à une réunion ou à un séminaire du Collège au moins une fois tous les 2 ans.*

**Le paragraphe qui le remplace est :**

### 3.2. OBLIGATIONS D'ACTIVITES

#### 3.2.1. Instructeur Fédéral National au Plan National

*Pour conserver sa fonction, un Instructeur National Fédéral est tenu obligatoirement de:*

- *Participer **ou se faire** représenter à au moins une réunion ou un séminaire du Collège tous les 2 ans.*
- *Participer ~~dans sa totalité~~, à au moins un stage de Monitorat Fédéral 2<sup>ème</sup> degré ou un examen de Moniteur Fédéral 2<sup>ème</sup> degré tous les 2 ans. La participation à un stage ou examen de brevet d'Etat 2<sup>ème</sup> degré n'est comptabilisée que lorsque la participation au jury du brevet d'état est **préalablement** avalisée par la Commission Technique Nationale. Pour les Instructeurs résidant outre-mer plus de 6 mois consécutifs par an, le délai est de 3 ans.*
- *La participation à une activité relevant de la CTN (autre que les formations et/ou certifications MF2 ou BEES2) peut être comptabilisée une fois par période de 4 ans, sous réserve que cette comptabilisation ait préalablement été avalisée par la Commission Technique Nationale. Cependant, la charge de travail et le temps consacrés pour réaliser cette action doivent être similaires à une action nationale de formation au MF2.*
- *La participation à une action de formation MF2 au titre d'une Commission Technique Régionale peut être comptabilisée une fois par période de 4 ans, sous réserve que cette comptabilisation ait préalablement été avalisée par la Commission Technique Régionale. Dès l'action terminée, le Président de la CTR sera en charge de la transmission de cette information à la CTN et au délégué du collège national.*

~~*Pour les Instructeurs résidant outre mer plus de 6 mois consécutifs par an, le délai est prolongé à 3 ans.*~~

~~*Pour les Instructeurs résidant outre mer plus de 6 mois consécutifs par an, il y a dispense d'assister à une réunion ou à un séminaire du Collège au moins une fois tous les 2 ans.*~~

Après débat, cette proposition est soumise au vote des régions : La majorité se prononce sur ce projet.

Abstention : Normandie. (nota : Pascal Yan, pour BPL, demande la suppression de la phrase « *Participer ou se faire représenter à au moins une réunion ou un séminaire du Collège tous les 2 ans* »).

## 9 La DTH et la RSE : un apprentissage fondamental...ou pas ?

Question soumise à large consultation, et qui sera traitée lors de la prochaine réunion de la CTN.

## 10 RIFAP et ANTEOR : description ; modalités de délivrance. Décision.

François Paulhac présente l'état d'avancement des travaux du « groupe secourisme ». Un premier séminaire a permis de cibler des objectifs permettant à la fédération de suivre les évolutions du secourisme français.

Une compétence nommée « ANTEOR » (Animer les Techniques d'Oxygénothérapie et de Ranimation), interne à la FFESSM, permettrait de combler la carence due à la disparition de l'AFPCPSAM.

La possession du PSC1 de la sécurité civile et d'ANTEOR constituerait le socle des compétences demandées aux enseignants techniques (E1 et plus) pour délivrer le RIFAP.

Précision de Michel Gauchet pour Est : Remplacer « médecin fédéral » par « médecin licencié à la fédération ».

Ce point d'étape est proposé au vote et adopté à l'unanimité des présents et représentés.

**Vote pour Antéor : oui, à l'unanimité des présents ou représentés**

*Pièce jointe 2 : ANTEOR, pour le manuel du moniteur*

*Pièce jointe 3: bordereau régional délivrance ANTEOR.*

*Pièce jointe 4: pour info, Codep ayant un agrément préfectoral en matière de secourisme*

## 11 Obtention de la qualif. de moniteur trimix FFESSM : propositions (SC). Décision.

Voilà la question que JLB a posée à Serge Césarano (réfèrent Trimix) :

« ...en vue de la réunion de la CTN du samedi 15 janvier 2008 à Marignane aéroport, je te demande de bien vouloir réactiver le groupe de travail trimix de la CTN, afin de le consulter par mail ou tel sur le sujet suivant:

- abrogation du dogme "moniteur fédéral + plongeur trimix = moniteur trimix

- mise en place d'une filière propice à crédibiliser et à conforter l'accession au monitorat trimix, qui pourrait être: "moniteur fédéral + plongeur trimix + ????? = moniteur trimix. ».

Serge propose alors 3 pistes concernant la procédure de qualification « moniteur trimix ffessm ». :

1) la première proposée :

Pour le moniteur E3 qui vient d'avoir sa qualification plongeur Trimix, il suffit qu'il participe à un stage de Trimix élémentaire.

Pour le moniteur E4 qui vient d'avoir sa qualification plongeur Trimix, il suffit qu'il participe à un stage de Trimix confirmé.

==> inconvénient, il faut trouver une session de Trimix confirmé pour valider les E4 et il n'y en a pas beaucoup (de sessions ! )

2) une version plus exigeante :

Demander aux futurs moniteurs de passer un module spécifique à définir

==> difficile à faire passer maintenant !

3) une version simple :

Demander aux E3 **ET** aux E4 de participer **activement** (à définir) à un stage Trimix élémentaire ou confirmé.

Sachant que les deux niveaux de moniteurs oeuvreront dans leurs prérogatives.

==> plus facile de trouver un stage, validation par un E4 responsable du stage

Après débat, les points de vue étant très éloignés, il est décidé de reporter la décision sur ce sujet. Ce point sera à nouveau abordé lors de la réunion de CTN de juin.

## 12 Actualisation du Manuel du Moniteur : présentation des travaux menés par les CTR et par le Collège National. Débat, éléments convergents, première synthèse. (JLB+DH+CF+PY).

Ce sujet aurait dû être le point d'orgue de la présente réunion.

Mais : l'abrogation (éventuelle) des arrêtés du 22 juin 1998 et 9 juillet 2004 est reportée. La précipitation vécue par les uns et les autres en 2007 n'est plus d'actualité ; de même qu'en 2006 nous avons suivi au plus près le projet de rénovation de la filière professionnelle (modif des postes moniteurs), et que cela reste un projet, nous n'aurons pas dans le court terme l'apparition des nouveaux postes plongeurs dans un nouvel arrêté.

**Du coup, est ce que notre travail est vain ? Certainement pas.**

Il suffit d'avancer en veillant à ce que nos travaux amènent une bonne actualisation des compétences, un dépoussiérage et une relecture fine du manuel actuel.

Voici quelques pistes :

- Si pour l'instant il n'y a pas de dissociation réglementaire des postes « encadrés » et « autonomes », il suffit toutefois de mieux construire l'autonomie au sein de nos postes actuels, quitte à la dissocier ultérieurement du poste global.
- Dans le même ordre d'idée, la plongée sub-lointaine mérite un apport car elle existe réglementairement dans l'arrêté actuel.
- Dans le même ordre d'idée aussi, il est temps de mieux documenter notre niveau 5.
- De même il est temps de rendre notre niveau 4 un peu plus GP et un peu moins capacitaire.

D'ores et déjà le Collège national et les présidents de CTR, en charge de tout ou partie du projet, ont produit des documents qui rejoindront le « pot commun » de réflexion avec lequel tout le monde pourra travailler, aux fins de viser une synthèse. Notons l'apport particulièrement étoffé et productif de BPL.

Le président de la CTN continue de collecter les travaux des CTR, et va fournir à l'ensemble de la CTN lesdits documents.

### 13 Questions diverses :

- Un moniteur associé E3 ou E4 peut-il devenir moniteur trimix FFESSM ? Décision.

Oui à l'unanimité des présents et représentés.

- Utilisation d'un recycleur en formation ou examen de candidats en circuit ouvert ? Décision.

JLB rappelle cet extrait du PV de CTN du 10 juin 2006, approuvé lors du CDN qui a suivi :

« Pour toute qualification, formation ou examen en circuit ouvert à l'air, un jury d'examen peut-il employer un recycleur ? Non à l'unanimité des présents et représentés. »

Or :

- cette décision parle d'un "jury d'examen" qui ne peut utiliser un recycleur ; ce qui est raisonnable et fondé quand il s'agit d'épreuves qui comportent un face-à-face pédagogique
- en revanche, l'interdiction pendant la phase de formation est discutable.

La phrase suivante est proposée au vote :

« L'usage du recycleur par les moniteurs en conditions de certification technique en circuit ouvert est proscrite.

**En toute situation de formation, l'usage du recycleur par les moniteurs est autorisée sous réserve que:**

- La sécurité de l'ensemble de la palanquée ne soit pas mise en cause pendant la réalisation globale de l'exercice
- Ni l'objectif pédagogique de l'exercice, ni les moyens mis en œuvre pour le réaliser, ne soient remis en cause par cet usage.
- Le moniteur et le directeur de plongée soient titulaires des diplômes afférents »
- 

**Vote :** accepté à l'unanimité des présents ou représentés.

- Les moniteurs associés E3 peuvent-ils devenir tuteurs d'initiateur ? Décision.

Oui à l'unanimité des présents et représentés.

- Equivalences FFESSM / GMPU (Groupement National de la Plongée Universitaire) ?

Réponse : Les équivalences reconnues englobent les niveaux de plongée du niveau 1 au niveau 3.

- Le formulaire type du certificat médical préconisé par la CMPN est-il obligatoire lors de la prise d'une licence ou le passage d'examens, ou est-il seulement fortement préconisé ?

Le certificat médical est obligatoire pour la première licence, puis tous les ans. Le formulaire type établi par la commission médicale et de prévention n'est plus obligatoire, mais bien entendu fortement recommandé (en la matière, le Docteur Eric Bergmann rappelle la situation actuelle, les propositions de la CMPN, et les prises de position en CDN, qui sont parfois contradictoires).

- Point sur la SPCCP.

Aucune réunion n'a été programmée à l'automne 2007, et c'est toujours « morne plaine » en 2008.

Le corollaire en est la stagnation de l'étude des dossiers (par exemple : hyperbarie, rénovation filière professionnelle, futur arrêté,...). JLB s'inquiète des risques de dérive centralisatrice (= décisions prises Directement au niveau du Ministère, sans consultation des partenaires traditionnels...).

- Précisions sur les procédures TIV et pour la saisie des TIV et du niveau 5.

Les cartes niveau 5 sont éditées. Le siège national, une fois informé, enverra des cartes plastifiées numérotées, au prix de 10 euros l'unité.

En ce qui concerne les TIV : *pièce jointe 5*.

- Précisions à propos du dossier technique FFESSM / NAUI.

Un accord instituant les cartes double face FFESSM / NAUI pour les niveaux 1, 2 et 3, a été signé lors du salon de la plongée par le président de la fédération. Cette convention permettrait au moniteur NAUI de délivrer les diplômes fédéraux de plongeur de niveau 1, 2 et 3.

Le point le plus important est le suivant : délivrance de brevets fédéraux par des moniteurs tiers, certes licenciés, mais n'ayant pas eu le moindre "bain culturel fédéral", et n'étant même pas inscrits dans les annexes de l'arrêté du 22 juin 1998.

Ce sujet sera présenté pour information, lors du prochain CDN, sans consultation de la CTN.

À titre personnel, JLB n'a même pas pu voir le contenu de ladite convention !

Si JLB dispose du document dans les jours qui viennent, il en informera la CTN par mail.

Et pourtant (article IV-2-3 du RI de la FFESSM), *la CTN vérifie la cohérence des systèmes internationaux par rapports aux brevets ou qualifications délivrées par la Ffessm, notamment en matière d'équivalence de prérogatives, ou en matière de passerelles. !!!*

### **Info : Site Internet**

Le site internet de la CTN est en cours de relookage. Ce nouveau site est visible pour l'instant sur [www.infoplongee.fr](http://www.infoplongee.fr). Un lien sur l'ancien site permet d'y accéder.

Toutes les mises à jour sont faites sur le nouveau site. Lorsque toutes les informations à conserver seront transférées sur le nouveau site, l'ancien sera supprimé.

Toutes les nouvelles fonctions ne sont pas encore actives.

A terme l'espace CTN comprendra de nouveaux espaces (ex : formateurs de TIV) et un questionnaire en ligne (déjà en fonctionnement : menu « posez une question »). Ce questionnaire alimente une base de données qui permettra bientôt d'avoir les questions et les réponses en ligne avec un dispositif de recherche par mots clés.

### **Secrétaire de séance : Denis Rançon**

Nota : Un produit nouveau nous est présenté par Eric GILLI. Il s'agit de « SECUDERM ». C'est une protection étanche adaptable pour pansement, utilisable dans le contexte de la plongée. Cette protection est adoptée par le corps médical de la marine française et disponible dans les magasins de plongée, d'accastillage, ship-chandler et internet. [info@secuderm.com](mailto:info@secuderm.com).  
**Téléphone : 06 15 47 01 53.**

L'AG annuelle de la CTN aura lieu le **samedi 12 avril 2008 à Toulouse.**

La prochaine réunion de travail de la commission technique nationale est fixée au **samedi 31 mai 2008**, hôtel Best Western, Marseille Aéroport, Face Aéroport, 13127 VITROLLES